

Règlement Intérieur

9^{ème} Blitz FIDE de VANVES

Article 1 : Organisation

Le Club d'Échecs de Vanves, représenté par Philippe DELOIRE, organise son 9^{ème} Rapide FIDE de VANVES, le samedi 27 septembre 2025, à l'École Primaire Larmeroux, 6 rue Larmeroux. 92170 Vanves

Article 2 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1^{er} janvier 2023.

L'article B.3 de l'annexe B « Parties en cadence Blitz » s'applique.

Article 3 : Homologations et Appariements

8^{ème} Rapide FIDE de Vanves est homologué FIDE sous le numéro 68636 et sera pris en compte pour le classement FIDE Rapide d'Octobre 2025.

Il se joue en 9 rondes.

Les appariements informatisés (programme Papi v3.3.8) se font au système suisse.

Article 4 : Cadence

La cadence est de 5 minutes + 3 secondes par coup pour toute la partie

Article 5 : Droit d'inscription

Tarif normal 20€ - Vanvéens 15€

Article 6 : Accueil, pointage, horaires approximatives des rondes

Accueil à partir de 10h00, pointage obligatoire entre 10h00 et 10h50.

Ronde 1 : 11h00 Ronde 2 : 11h20 Ronde 3 : 11h40

Ronde 4 : 12h00 Ronde 5 : 12h20 Ronde 6 : 13h45

Ronde 7 : 14h05 Ronde 8 : 14h25 Ronde 9 : 14h45

La remise des prix est prévue à 15h30

Article 7 : Classement et Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie.

Les prix sont attribués « à la place ». En cas d'égalité, les départages s'appliquent dans l'ordre : le buchholz tronqué, le buchholz, puis la performance. Tout joueur absent à la remise des prix renonce à percevoir son prix.

Note : Pour le calcul des départages, en accord avec l'article C07-16.6, le score ajusté est calculé par le logiciel PAPI 3.3.8, suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

1 ^{er} prix : 50 €	2 ^{ème} prix : 30 €	3 ^{ème} prix : 20 €
-----------------------------	------------------------------	------------------------------

Article 8 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par Huong BELEY- Arbitre Fédéral Open 2.

Article 9 : Comportement des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Échecs affichée dans la salle du tournoi.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Dans la salle de jeu, il est interdit aux joueurs d'accéder à un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre. Les téléphones mobiles devront être éteints et rangés dans un sac, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie, l'adversaire sera déclaré vainqueur.

Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d'informations ou de conseils, ou d'analyser une quelconque partie sur un autre échiquier. Il est interdit de parler de parties en cours.

Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission d'un arbitre. La salle de jeu est définie comme étant la zone de jeu, les toilettes et la buvette. Un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter sa propre zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle de jeu, ainsi que dans toute autre zone du site à l'exception des extérieurs.

Article 10 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité, rentre le résultat à l'aide de Papi-web. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

Article 11 : Forfait

Un joueur est considéré forfait pour la ronde s'il ne s'est pas présenté dans la salle de jeu dans un délai de 5 minutes après le début de la ronde.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 12

L'inscription au « 9^{ème} Blitz FIDE de Vanves » implique l'acceptation du présent Règlement Intérieur et de la charte du joueur d'Echecs (affichée dans la salle)

L'organisateur

L'arbitre

Philippe DELOIRE

Huong BELEY